

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garde'rire-Centre Éducatif de Cocagne Inc.		Date d'inspection Le 10 juillet 2026
Nom de l'établissement La Garde'rire-Centre Éducatif de Cocagne		Numéro de permis 2019494
Adresse 4783 route 134 Cocagne NB E4R 2Y2		Numéro de téléphone (506) 345-1800
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 52	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Monica Maltais	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	14 juil. 2026	10 juil. 2026
Commentaires: L'inspectrice observe que la surface protectrice située sous les balançoires extérieures est insuffisante. L'équipement fixe doit être entouré d'une surface protectrice d'une profondeur adéquate et installée selon les instructions du fabricant afin d'assurer la sécurité des enfants. L'administratrice procède immédiatement à l'ajout de petites roches sous les balançoires afin de rétablir la profondeur requise de la surface protectrice. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
L'inspectrice est sur les lieux afin de procéder à l'inspection de renouvellement. Au cours de l'inspection, l'inspectrice observe les périodes de jeux libres à l'intérieur. Dans une salle de classe, les enfants sont engagés dans une activité de bricolage comprenant l'utilisation de colle et de ciseaux. Dans une autre salle, les enfants colorient des dessins. L'inspectrice observe également la période de repos ainsi que la collation de l'après-midi. Une discussion a lieu avec les personnes éducatrices et l'administratrice afin de rappeler que tous les effets personnels des enfants, y compris les boîtes à dîner et les bouteilles d'eau, doivent être clairement étiquetés au nom de l'enfant. Une autre discussion a lieu concernant les heures de perfectionnement professionnel, lesquelles doivent être complétées avant la date d'expiration du permis, soit le 31 août 2026. L'inspectrice n'est pas en mesure d'observer les jeux extérieurs en matinée en raison de la pluie. Une discussion a lieu avec l'administratrice, qui confirme que les enfants participent à des jeux extérieurs pendant au moins une heure le matin et une heure l'après-midi lorsque les conditions météorologiques le permettent. Une discussion a également lieu avec l'administratrice concernant la période de repos. Les enfants qui se

Commentaires généraux

reposent sur un matelas, mais qui demeurent éveillés, ne doivent pas être tenus d'y rester plus de 30 minutes.
Le ratio est respecté tout au long de l'inspection.

original signé par
Monica Maltais

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 10 juillet 2026

Date

original signé par
Denise Melanson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 10 juillet 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"